

**DELIBERATION N° 18/233 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A L'ACCUEIL DES REFUGIES**

SEANCE DU 29 JUN 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt neuf juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juin 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI
Mme Laura FURIOLI à M. Pierre-José FILIPPUTTI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICCIAGGI
Mme Julie GUISEPPI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Xavier LACOMBE à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Paul LEONETTI à M. Michel GIRASCHI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Laura Maria POLI à Mme Rosa PROSPERI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Pascale SIMONI à Mme Marie SIMEONI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,
- VU** la motion déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per Dumane »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité des votants (15 NON-PARTICIPATIONS),

ARTICLE PREMIER :

ADOPTÉ la motion dont la teneur suit :

« **VU** la délibération n° 15/248 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le dispositif d'accueil des réfugiés et affectant les fonds associés adoptée à l'unanimité,

CONSIDERANT la fermeture des ports italiens aux bateaux de réfugiés,

CONSIDERANT que la situation des réfugiés est une situation qui nous concerne tous,

CONSIDERANT les déclarations du Président de l'Assemblée de Corse et de Monsieur le Président du Conseil Exécutif sur l'Aquarius,

CONSIDERANT les déclarations du Président de l'Assemblée de Corse sur le Lifeline,

CONSIDERANT la culture d'accueil de la Corse,

CONSIDERANT que la Corse doit prendre sa part dans la gestion des réfugiés,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME être favorable à l'accueil de réfugiés,

DEMANDE la création d'une commission ad hoc, composée de membres de l'Assemblée de Corse, de présidents d'intercommunalités, de maires et des services de l'Etat chargée de trouver des solutions pour un accueil efficace des réfugiés. »

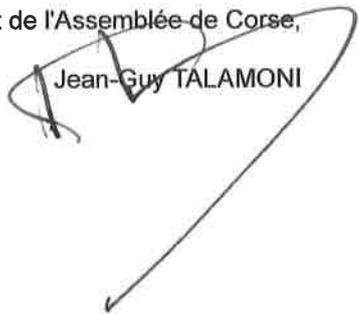
ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 29 juin 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



Accus� de r�ception	
Objet	DISPOSITIF D'ACCUEIL DES REFUGIES
Identifiant acte	02A-200076958-20180629-014175-DE
Identifiant interne	014175
Date de r�ception par la pr�fecture	6 juillet 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	29 juin 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	9.4

Fermer